

Présidence de la République

Décret n° 2022-520 du 11 avril 2022 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite à l'occasion du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

NOR : PRER2210980D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur, chancelier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, et spécialement ses articles R. 7, R. 14, R. 138 et R. 170,

Décède :

Art. 1^{er}. – A l'occasion du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, les contingents exceptionnels suivants sont institués pour récompenser des anciens combattants particulièrement valeureux.

Légion d'honneur :

Grand'croix	1
Grand officier	3
Commandeur	2
Officier	10
Chevalier	100

Médaille militaire.....40

Ordre national du Mérite :

Chevalier	40
-----------------	----

Art. 2. – Le Premier ministre et le grand chancelier de la Légion d'honneur, chancelier de l'ordre national du Mérite, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 avril 2022.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
JEAN CASTEX

Vu pour l'exécution :
Le grand chancelier de la Légion d'honneur,
chancelier de l'ordre national du Mérite,
BENOÎT PUGA